

## Caarea lance une assurance auto dommage mécanique

Caarea, société créée en juin 2002, a pour objet de concevoir et de gérer des offres d'assurance automobile en proposant des solutions clé en main à ses partenaires clients (compagnies d'assurance, mutuelles, bancassureurs, banquiers). Son objectif est d'enrichir les contrats d'assurance ou de financement automobile existants.

L'assurance des dommages mécaniques est le premier produit proposé par Caarea (Compagnie Automobile d'Assurance et de Réassurance Associées). Elle se décline en deux versions, la première en complément d'un contrat d'assurance et la seconde dans le cadre d'un crédit automobile.

Le capital de Caarea (société par action simplifiée au capital de 100.000 euros) est actuellement détenu par son PDG, Bruno Labuzan mais pourrait à moyen terme être ouvert à des partenaires exté-

rieurs. Caarea s'appuie sur un pool de réassurance composé de Scor, Swiss Ré, GE Frankona, Hannover Ré.

Bruno Labuzan explique : *"Le conducteur est devenu un utilisateur qui souhaite qu'on lui simplifie sa vie d'automobiliste. C'est en partant de ce constat que nous avons créé Caarea. Concernant le marché sur lequel se positionne Caarea, il poursuit : "Ce n'est pas une niche, mais un nouveau marché qui se dégage par rapport à des enjeux stratégiques. Ainsi, en 2002, le cap des deux millions de véhicules neufs vendus a été dépassé sur le marché français. Plus d'un million de véhicules sont financés chaque année dont 60% environ par les banques et les bancassureurs. De plus, cinq millions de véhicules d'occasion font l'objet de transaction par an."*

### Le tarif de base s'élève à 30 euros par an, hors coût de distribution

La gestion est réalisée par une plate-forme extérieure.

*"Tous les collaborateurs de la plate-forme sont des spécialistes de la mécanique automobile. Ils sont chargés des relations avec les réseaux de réparateurs qui sont fournis par nos clients", souligne M. Labuzan. Outre la conception des produits, la gestion des sinistres, Caarea assure également l'accompagnement marketing des partenaires ainsi que le suivi et la formation des réseaux de distribution.*

*"Globalement dans le cadre d'un contrat d'assurance auto, l'assurance dommage mécanique de base (Garantie Moteur-boîte-pont) avoisine une prime technique annuelle de 30 euros, hors coûts de distribution, conclut M. Labuzan. Nous comptons développer d'autres produits pour 2003 et 2004, une fois que le déploiement de la première*

*offre sera achevée."*

Caarea étudie ainsi la possibilité de proposer une garantie entretien avec par exemple la prise en charge du véhicule pour l'emmener sur le lieu de la révision (pour un motif autre qu'un accident). Courant janvier 2003, la société était en négociations avancées avec plusieurs partenaires pour distribuer son offre. ■

Nathalie FOULON